

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de l'Équipe du renouveau démocratique
tenue le samedi 26 novembre 2022, à 9 h 00
à l'Hôtel Le Montagnais (salle Totem) 1080, boul. Talbot, Chicoutimi**

1. Ouverture et vérification du quorum

Les statuts et règlements de l'ERD (art.13) mentionnent que le quorum est fixé au moindre de 25 membres ou de 5% des membres en règle (263) du parti. La participation de 21 membres en règle et de 3 nouveaux membres est validée. La réunion peut donc se tenir.

2. Mot de bienvenue

M. André Brassard-Aubin, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Josée Gaudreault, appuyé par Brigitte Bergeron, de nommer Philippe Plourde comme président d'assemblée. **(2022-11-26-01)** Adopté

Il est proposé par Éric Ménard, appuyé par Stéphane Forget de nommer Lise Belley comme secrétaire d'assemblée. **(2022-11-26-02)** Adopté.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Marc Bouchard demande une modification à l'ordre du jour : le point 13 devient le point 10 et les autres points sont décalés.

Il est proposé par Caroline Thériault, appuyé par Sylvie Potvin, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. **(2022-11-26-03)** Adopté.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 avril 2021

Il est proposé par Josée Gaudreault, appuyé par Charles Vaillancourt, d'accepter le procès-verbal du 17 avril 2021 **(2022-11-26-04)** Adopté.

6. Nomination d'un président, secrétaire et scrutateurs d'élection

Il est proposé par Josée Gaudreault, appuyé par Caroline Thériault, de nommer Philippe Plourde et Lise Belley respectivement président et secrétaire d'élection. **(2022-11-26-05)** Adopté.

Il est proposé par Josée Gaudreault, appuyé par Caroline Thériault, de nommer Charles Vaillancourt et Benoit Tremblay comme scrutateurs. **(2022-11-26-06)** Adopté.

7. Liste des candidats éligibles

Le président d'élection communique à l'assemblée les postes en élection et les candidatures reçues avant le 20 novembre 2022 conformément aux statuts et règlements du parti :

Vice-présidente : Brigitte Bergeron

Lise Belley : secrétaire

Administrateurs (3) : Stéphane Forget

Administrateurs (1-2-7) : aucune

Les mises en nomination sont closes pour les postes où il y a au moins une candidature.

8. Rapport du vérificateur externe

Mme Suzanne Tremblay, trésorière et représentante officielle du parti, présente M. Claude Gauthier, comptable de la firme Gauthier et Associé CPA inc, qui a préparé le rapport financier annuel au 31 décembre 2021. M. Gauthier présente le rapport aux membres.

Il est proposé par Sylvie Potvin, appuyé par Sylvain Fournier, de recevoir et d'approuver le rapport financier de l'Équipe du renouveau démocratique pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 tel que présenté. **(2022-11-26-07)** Adopté.

9. Nomination d'un vérificateur externe

Il est proposé par Suzanne Tremblay, appuyé par Paulin Vézina, de nommer M. Claude Gauthier de la firme Gauthier et Associé CPA inc. comme vérificateur externe de notre rapport financier 2022. **(2022-11-26-08)** Adopté.

10. Rapport du président

M. André Brassard-Aubin, président, présente son rapport annuel (copie en annexe).

11. Adoption des modifications aux statuts et règlements

M. André Brassard-Aubin présente l'avis de motion qui a été envoyé aux membres concernant deux modifications aux statuts et règlements de l'ERD aux articles 46 et 22.

Il est proposé par Maïté De Echeandia, appuyé par Magella Archibald, de modifier l'article 46 des statuts et règlements de l'ERD en changeant le nombre de jours d'adhésion au parti (10 jours au lieu de 30 jours) pour pouvoir déposer sa candidature pour représenter le parti lors d'une élection. **(2022-11-26-09) Adopté**

Article 46 modifié : Tout électeur de la municipalité peut être candidat de district à la condition d'être membre du Parti **depuis dix (10)** jours avant la période de mise en candidature.

Il est proposé par Stéphane Forget, appuyé par Caroline Thériault, de modifier l'article 22 des statuts et règlements de l'ERD en enlevant la référence à l'âge (18-35 ans) pour deux postes d'administrateur. **(2022-11-26-10) Adopté**

Article 22 modifié : Le conseil d'administration est formé de treize (13) personnes, soit : le président, le vice-président, le chef du parti, le secrétaire, le trésorier et huit (8) autres administrateurs qui sont tous soumis au vote des membres lors de l'assemblée générale annuelle. Le chef du Parti dont le poste est soumis au vote des membres lors d'une assemblée d'investiture.

12. Présentation et adoption du Plan d'action 2022-2025

Mme Josée Gaudreault et M. André Brassard-Aubin présente le Plan d'action 2022-2025 qui a été préparé par le comité de suivi à la suite du colloque de juin dernier et adopté par le conseil d'administration.

En cours de présentation, les participants sont invités à échanger, poser des questions d'information ou manifester leur intérêt à se joindre aux différents comités.

Il est proposé par Sylvain Fournier, appuyé par Magella Archibald, d'adopter le Plan d'action 2022-2025 tel que présenté. **(2022-11-26-11) Adopté**

13. Rapport du comité du recrutement et du financement

Mme Lise Belley présente le rapport du comité du recrutement et du financement en date du 26 novembre 2022. (copie en annexe).

14. Discours du chef

M. Marc Bouchard, chef du parti, présente son rapport aux membres (copie en annexe).

15. Élection aux postes à combler au conseil d'administration

Le président d'élection déclare élues les personnes ayant posé leur candidature avant le 20 novembre 2022 :

Vice-présidente : Brigitte Bergeron

Secrétaire : Lise Belley

Administrateur 3: Stéphane Forget

Le président d'élection demande s'il y a des propositions de candidatures pour les postes restés vacants (administrateurs 1-2-7).

Aucune candidature n'a été reçue pour les postes d'administrateur 1-2-7 lors de l'assemblée. Donc, le conseil d'administration verra à combler ces postes vacants.

Le président d'élection nomme les personnes qui composeront le conseil d'administration pour 2022. (copie en annexe)

16. Période de questions

Aucun commentaire ou question de la part des participants.

17. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Andréanne Bouchard, appuyé par Paulin Vézina, de lever l'assemblée à 10 h 45. **(2022-11-26-12)** Adopté.

Lise Belley, secrétaire